



LA TRANSITION ENTRE L'APPRENTISSAGE PRÉCOCE À L'ÉCOLE PUBLIQUE

La première rentrée scolaire est un événement qui peut être stressant pour de nombreuses familles. Cependant, il y a quelques informations importantes à garder à l'esprit lors de la préparation de cette transition.

LA COMMUNICATION AVEC L'ÉCOLE DE MON ENFANT

Lorsque votre enfant fréquentera l'école, la communication que vous aurez avec l'enseignant sera différente de celle de l'éducateur de jeunes enfants. Vous ne verrez probablement pas l'enseignant de votre enfant tous les jours et vous n'aurez pas toujours l'occasion de discuter des activités quotidiennes. Il existe plusieurs stratégies efficaces pour vous permettre de communiquer avec l'école de votre enfant afin de soutenir le processus d'apprentissage et l'expérience globale.

- Soyez clair et concret - Si votre message ou votre demande semble vague, les autres personnes risquent de ne pas savoir ce dont votre enfant a besoin
- Écoutez attentivement ce que disent les autres et posez des questions
- Tenez un carnet, un journal ou un agenda pour noter vos discussions
- Utilisez les courriels pour assurer le suivi des réunions

Pour plus d'informations sur la manière de communiquer efficacement avec l'école de votre enfant, veuillez contacter Inclusion NB pour une copie de la section 1 (Être un défenseur efficace de droits de votre enfant) du guide Réussir l'inclusion.

QUELLES SONT LES MEILLEURES PRATIQUES POUR LA TRANSITION VERS L'ÉCOLE ? LES RÔLES JOUÉS DANS LA TRANSITION ?

Les familles, les éducateurs et les centres d'apprentissage précoce jouent tous un rôle clé pour assurer une transition douce aux élèves.

FAMILLES	GARDERIES ÉDUCATIVES	ÉCOLES
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un document d'une page « À propos de moi » pour l'école primaire • Assister aux réunions de transition • Connaître les droits de votre enfant et plaider en faveur d'un soutien approprié • Lire des histoires sociales à la maison (brève description d'une situation, d'un événement ou d'une activité, qui peut aider les personnes ayant un handicap à savoir à quoi s'attendre dans une situation donnée, ce qui peut réduire l'anxiété). 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des relations avec les programmes locaux de maternelle et d'élémentaire • Participer à une réunion de transition ou en organiser une • Aider les familles à connaître leurs droits 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un document de transition • Participer à une réunion de transition ou en organiser une • Amener les enfants jouer dans la cour de récréation de l'école primaire locale • Fournir un soutien individualisé pour la transition unique de chaque famille • Créer/proposer des histoires sociales • Parler souvent de la transition

QUELS SONT LES DROITS DE MON ENFANT ?

Comme indiqué dans la [Politique 322 \(Inclusion scolaire\)](#) du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la responsabilité de l'école de votre enfant est de faire ce qui suit :

- Permettre à chaque élève de participer pleinement à un environnement commun conçu pour tous les élèves. Cet environnement est adapté à l'âge et à la classe de l'élève, il est partagé avec ses pairs dans l'école de son quartier et respecte les styles d'apprentissage, les besoins et les points forts de l'élève.
- Disposer d'un environnement commun où les principes d'apprentissage centrés sur l'élève sont appliqués (par exemple, la conception universelle de l'apprentissage, les résultats de l'apprentissage, l'enseignement, l'évaluation, les interventions, les soutiens, les aménagements, les adaptations et les ressources).
- Envisager des aménagements et les mettre en œuvre dans un délai raisonnable.



QUESTIONS D'INTÉRÊT

L'inclusion scolaire signifie-t-elle que tous les élèves ne devraient jamais quitter leur salle de classe habituelle ?

– L'inclusion scolaire signifie que tous les élèves sont éduqués dans des classes ordinaires. Cela ne signifie pas que certains élèves ne peuvent pas quitter la classe pour des raisons spécifiques. Par exemple, un enfant peut avoir besoin d'une aide individuelle dans une matière, ce qui peut ou non se produire pendant les horaires normaux de la classe.

We have worked to develop a plan to identify and review behaviours at our Early Learning Centre. What plan will be made at school?

– Si le district dans lequel vous vous trouvez le juge nécessaire, votre enfant bénéficiera d'un plan d'intervention. Ce type de plan existe lorsque votre enfant a besoin de stratégies d'apprentissage allant au-delà d'un enseignement solide, lorsqu'il est nécessaire de mettre en place des mesures de soutien comportemental supplémentaires, conformément à la politique 322, ou lorsque l'environnement d'apprentissage commun a besoin d'être modifié. Le partage des stratégies qui ont fonctionné dans l'environnement d'apprentissage précoce constituera une information précieuse pour la planification d'un soutien supplémentaire. Si votre enfant n'a pas de plan d'intervention, mais que vous pensez qu'il pourrait en avoir besoin, vous devriez faire part de vos préoccupations à l'enseignant-ressource de votre école.

L'école acceptera-t-elle de rencontrer d'autres professionnels qui ont travaillé avec mon enfant, afin de partager les stratégies qui ont fonctionné pour eux ?

– Oui ! Toute personne ayant un rôle à jouer dans les objectifs d'apprentissage de votre enfant doit faire partie de l'équipe du plan d'intervention. Cela inclut les professionnels du système scolaire et les spécialistes qui connaissent le mieux votre enfant.

Où puis-je obtenir de l'aide pour comprendre les droits de mon enfant et obtenir des ressources ?

– Inclusion NB veille à ce que tous les enfants aient le droit d'accéder à une éducation inclusive.

Veillez visiter inclusionnb.ca/fr/ ou appeler 1-866-622-2548 pour plus d'informations.